

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 3 (1928)
Heft: 1

Artikel: Bundesfeier-Sammlung 1929 = Collecte du 1er août 1929
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-704077>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

begrüss, wenn für diesmal wenigstens die — dem gewöhnlichen Mann aus dem Volke ohnehin nur schwer verdauliche — übertriebene Rücksichtnahme auf politische Schwagerschaften unterblieben wäre. Wir Unteroffiziere wollen nicht politisieren; aber es gibt Dinge, über die wir dann nicht schweigen können, wenn sie ins Gebiet der Armee eingreifen. Subordination und Anerkennung der Autorität sind für uns freudig gepflegene Selbstverständlichkeiten. Dass wir hier diesen Rahmen verlassen müssen, bedauern wir tief. Wir tun es aus Dankbarkeit unserem toten Führer gegenüber und weil wir erkennen, dass unser Parlament im vorliegenden Fall das wahre Gesicht des Volkes durch einen blindgewordenen oder durch einen Vexierspiegel wiedergibt, der es zur unkenntlichen Fratze verzerrt.

Das Andenken an Oberstkorpskommandant Sprecher von Bernegg wird uns heilig sein. Wir werden vermutlich auch den Weg finden, der uns gestattet, unseren Gefühlen in der Weise Ausdruck zu geben, wie dies in den Räten hätte geschehen sollen zur Erhöhung ihres Ansehens und zur Festigung des Vertrauens beim vaterländisch gesinnten Teil des Schweizervolkes.

Möckli, Adj.-U.-Of.

cette fois ci au moins, de l'accointance politique si indigeste au menu peuple. En tant que sous-officiers, nous ne voulons pas faire de politique; mais, il est certaines choses vis-à-vis desquelles nous ne saurions nous taire lorsqu'elles touchent à l'armée. La subordination et le respect de l'autorité sont pour nous des sentiments que nous cultivons avec joie, tout naturellement, et nous regrettons de devoir nous départir de notre ligne de conduite. Si nous le faisons ici, c'est qu'il nous apparaît que le parlement, dans le cas particulier, n'a vu la vraie image du peuple qu'au travers d'un prisme opaque ou dans un miroir trompeur qui la lui renvoie sous l'aspect d'une caricature méconnaissable.

Le souvenir du colonel commandant de corps Sprecher von Bernegg nous restera sacré! Nous trouverons aussi, selon toute vraisemblance, le chemin qui nous permettra d'exprimer de telle manière nos sentiments, ainsi que cela aurait pu avoir lieu aux Chambres en vue d'accentuer la considération due à celles-ci et renforcer la confiance dans la masse vibrante d'ardent patriotisme du peuple suisse.

Möckli, Adj.-s.-Off.

Bundesfeier-Sammlung 1929.

Vom Präsidenten des Aktionskomitees für die Schweizer-schulen im Ausland, Herrn J. Weber-Greminger in Basel, sind nachstehende Ausführungen an die Tagespresse und auch an unser Organ geleitet worden:

Die beteiligten Komitees haben sich geeinigt, den Ertrag der Augustfeier-Sammlung von 1929 fällt der Soldatenfürsorge zu. Damit könnte das Thema aus Abschied und Traktanden fallen. Nun kommt aber der « Schweizer Soldat » (Zürich) vom 21. November nochmals auf die Sache zurück und stellt sie so dar, als ob die Mitglieder des Zentralkomitees der Bundesfeierveranstaltungen Gegner der Landesverteidigung und der Armee wären. Hüten wir uns vor Uebertreibungen. Die Armee und ihre Hilfsorgane erhielten durch das Bundesfeierkomitee und den Bundesrat schon vier Sammelerträge: 1912, 1916, 1917 und 1918, die Soldatenfürsorge verfügt über 2½ Millionen Franken Vermögen und die Winkelriedstiftung ist geschaffen worden, dass gesorgt werde für Weib und Kind.

Tausende von Schweizerbürgern sind so felsenfest überzeugt von der Notwendigkeit einer schlagfertigen Armee wie die Mitglieder der schweizerischen Offiziers- und Unteroffiziersvereine, aber sie sind mit dem Zentralvorstand des Bundesfeierkomitees der Ansicht, die Vor- und Fürsorge für kranke und notleidende Soldaten sei in erster Linie Sache des Bundesstaates. Die Zeit ist vorüber, da der Patriotismus gemessen wird nur an der Begeisterung für die Armee. Nicht, wer am rücksichtslosesten verlangt und sich am lautesten gebärdet, ist der beste Patriot. Es gibt noch andere Wertmesser der Vaterlandsliebe und untrüglichere, dies ist unter anderem die Opferwilligkeit und die Fähigkeit, im gegebenen Moment zurückzutreten und andere, dürftigere, voranzugehen zu lassen. In diesem Fall sind jetzt die Schweizer-schulen im Ausland.

Alles war vorbereitet, ihnen den Ertrag der 1929er Sammlung zukommen zu lassen. Sie hätten ihn dringend nötig gehabt. Der Fortbestand einzelner Schweizer-schulen hängt direkt davon ab, ob ihnen in nächster Zeit aus der Heimat tatkräftige Hilfe werde. Sie schlugen nicht Lärm, sondern traten, wenn auch schweren Herzens, doch bescheiden zurück vor der Soldatenfürsorge.

Das Komitee der Schweizerschule Barcelona schrieb am 1. Dezember ans schweizerische Bundesfeierkomitee:

« Mit grossem Bedauern haben wir Kenntnis genommen von der Zurücksetzung des Genusses der Augustaktion durch die Schweizerschulen, wissen aber die zwingenden Gründe, die das Komitee zu diesem Beschlusse führte, voll zu würdigen. Wir möchten Ihnen aber nicht verhehlen, dass unser Werk dadurch in finanzieller Hinsicht einer äussersten Belastungsprobe ausgesetzt wird und es fraglich ist, ob es diese überhaupt auszuhalten imstande sein wird. Es würde dieser Zusammenbruch nicht nur die Vernichtung unserer Hoffnungen und den Verlust bereits gebrachter Opfer an Geld und Arbeit durch die hiesige Schweizerkolonie und Freunde unseres Werkes in der Heimat bedeuten, sondern auch dem Prestige unseres Vaterlandes im Auslande schweren Abbruch tun.

Wir sind daher bis 1930 auf eine ausserordentliche Hilfe von seiten unseres Vaterlandes unbedingt angewiesen und bitten das geehrte schweizerische Bundesfeierkomitee, auch seinerseits in den Räten dahin zu wirken, dass die Bundessubvention unseren äusserst bedenklichen Verhältnissen entsprechend erhöht werde. » (Sie beträgt z. Z. für 10 Auslandschweizerschulen mit 40 Schweizerlehrern und 2500 Schülern Fr. 15 000.—.)

Unsere Mitbürger in der Fremde, die mit schweren Opfern Schweizerschulen unterhalten, damit ihre Kinder der Heimat nicht entfremdet werden, hoffen, die Bundesbehörden lassen sie in der Zwischenzeit nicht im Stiche, das Schweizervolk stehe zum Bundesfeierkomitee und gedenke ihrer mit einer grossen Tat am 1. August 1930.

Weber-Greminger, Basel.

Anmerkung der Redaktion: Die Auslassungen Herrn Webers enthalten einige Unrichtigkeiten, die uns zwingen, darauf einzutreten: Das nochmalige Studium des erwähnten Artikels in der Nummer vom 24. November 1927 des « Schweizer Soldat » — « Schweizer Unteroffizier » wird Herrn Weber zur Ueberzeugung bringen, dass das Komitee der Bundesfeiersammlungen darin nicht als Gegner der Landesverteidigung und der Armee dargestellt worden ist. Das Bestreben des Einsenders, diejenigen herabzuwürdigen, die sich für die Bedürfnisse der Sol-

datenfürsorge eingesetzt haben, rechtfertigt derartige unrichtige Behauptungen nicht.

Dass die Bundesfeiersammlungen der von Herrn Weber genannten Jahre der Armee zuflossen, wird für niemanden verwunderlich sein. Die Verwendung für den Zweck der Fürsorge zugunsten derjenigen, die vier Jahre lang Kraft und Gesundheit, nur zu oft auch Hab und Gut, dem Schutze des Landes opfereten, hielt man in jenen Zeiten der Gefahr als gegeben. Wer sich Mühe gibt, die Jahresberichte der Zentralstelle für Soldatenfürsorge zu studieren, der wird erkennen können, welche gewaltigen Aufwendungen in den 9 Jahren seit Kriegsende notwendig geworden sind namentlich für Unterstützungen in Fällen, die in die Zeit des Aktivdienstes zurückgreifen. Wir möchten auch nicht unerwähnt lassen, dass die Eidgenössische Winkelriedstiftung, im Gegensatz zu den kantonalen, nur 1918 Fr. 500 000.— an die S. N. S. abgegeben, seither aber nichts für die Fürsorge aufgewendet hat, da sie nur beansprucht werden darf, wenn die Schweiz selbst in einen Krieg verwickelt wird.

Vergleiche darüber anzustellen, wo die besseren Patrioten sitzen, ist ein müßiges Unterfangen, das sich Herr Weber hätte versagen können. Den Männern an der Spitze der Schweizerischen Nationalspende für unsere Soldaten und ihre Familien wird niemand das Recht nehmen können, sich nach Möglichkeiten der Geldbeschaffung umzusehen, bevor die Mittel vollständig erschöpft sind. Dabei ist weder « rücksichtslos verlangt » worden, noch hat man sich « am lautesten gebärdet ». Die unglücklich begründete kategorische Abweisung einer höflichen Anfrage des Stiftungsrates der Nationalspende durch das Bundesfeierkomitee hat uns veranlasst, die Angelegenheit in unserem Organ zu beleuchten. Dass dann fast die gesamte bürgerliche Presse des Landes sich der Sache mit Liebe und — je nach Temperament des Redakteurs — da und dort auch mit mehr Eifer und Schwung angenommen hat, als den Beteiligten lieb sein mochte, konnten wir nicht verhüten. Das zeigt nur, wie berechtigt man auf seiten der Presse die Wünsche der Soldatenfürsorge und die Kritik an der Haltung des Bundesfeierkomitees hielt.

Herr Weber wird nicht zum vornherein jeden Schweizerbürger als Hurrapatrioten ansprechen wollen, der sich für die Bedürfnisse der Armee einsetzt. Das Recht, dies je und je zu tun, werden die Offiziere, Unteroffiziere und Soldaten der schweizerischen Armee solange für sich beanspruchen, als sie erkennen, dass zum Schutze des Landes weder papierene Verträge allein, noch grosse Worte, noch utopistische Weltverbesserungsflausen genügen, sondern einzig und allein der starke Wille des Volkes, Heim und Herd zäh und entschlossen zu verteidigen.

Zum Schluss möchten wir nicht unterlassen zu betonen, dass die Schweizerische Nationalspende schon so manchem Schweizer im Ausland helfend beigesprungen ist, dass sie mit den Nöten derselben vertraut ist. Herr Weber darf mit unseren Landsleuten jenseits der Grenzen versichert sein, dass unsere Vaterlandsverteidiger alle das Wirken der Schweizerschulen im Ausland anerkennen und sie auch unterstützen wollen. Sie werden 1930 freudig das ihrige beitragen, dass die Sammlung erfolgreich werde. Ueber die Bundesfeiersammlung 1929 aber werden wir uns an dieser Stelle bis zu dem Augenblick, wo wir für die Organisation derselben vielleicht etwas nützen können, nicht mehr verbreiten.

Collecte du 1^{er} août 1929.

Le président du Comité d'action en faveur des écoles suisses à l'étranger, M. J. Weber-Greminger, à Bâle, a fait parvenir à la presse et à notre organe le communiqué suivant:

Les comités intéressés ont convenu que le produit de la collecte du 1^{er} août 1929 sera attribué aux Oeuvres sociales de l'armée. L'affaire semblait ainsi liquidée. Or le « Soldat Suisse » (Zurich) du 21 novembre revient sur cette question et l'expose de telle façon que l'opinion serait tentée de voir dans les membres du Comité central de la Fête nationale des adversaires de la défense nationale. Gardons-nous d'exagérer. L'armée et ses institutions d'assistance ont déjà reçu du Comité de la Fête nationale et du Conseil fédéral le produit de quatre collectes: 1912, 1916, 1917 et 1918; les œuvres sociales de l'armée disposent d'un capital dépassant 2½ millions et la Fondation de Winkelried a été créée pour venir en aide aux femmes et enfants des soldats.

Tout comme les membres des sociétés d'officiers et de sous-officiers, des milliers de citoyens suisses sont absolument convaincus de la nécessité d'une armée forte, mais ils estiment que c'est à la Confédération qu'incombe avant tout le soin de s'occuper des soldats malades et nécessiteux, partageant en ceci les vues du Comité central de la Fête nationale. Nous n'en sommes plus au temps où le patriotisme ne se mesurait qu'à l'enthousiasme manifesté pour l'armée. N'est pas le meilleur patriote celui qui fait le plus de bruit. Le vrai patriotisme peut s'exprimer autrement, entre autre par la faculté de sacrifier le moment donné certains intérêts en faveur d'autres plus pressants, comme c'est par exemple actuellement le cas pour les écoles suisses à l'étranger.

Tout avait été arrangé pour que ces écoles soient mises au bénéfice de la collecte de 1929 dont elles auraient eu grand besoin. L'existence de quelques-unes d'entre elles est directement mise en cause si le pays ne leur procure pas bientôt de nouvelles ressources. Pourtant elles n'ont pas fait de bruit mais ont cédé le pas aux œuvres sociales de l'armée.

Voici ce qu'écrivait le 1^{er} décembre à ce propos le Comité de l'Ecole suisse à Barcelone au Comité de la Fête nationale:

« La nouvelle du changement survenu au sujet de l'attribution du produit de la collecte du 1^{er} août nous a beaucoup peiné, mais nous saisissons parfaitement les raisons qui ont déterminé la décision du comité. Nous ne vous cacherons cependant pas que notre œuvre est de ce fait financièrement soumise à une rude épreuve et nous nous demandons même si elle pourra la supporter. Si elle périssait, ce serait la ruine de nos espérances et le sacrifice forcé de tout ce que la Colonie suisse de Barcelone et les amis de notre œuvre en Suisse ont déjà dépensé en travail et en argent, sans compter que le prestige de notre patrie à l'étranger serait gravement compromis.

Il est donc absolument nécessaire qu'un secours extraordinaire nous parvienne du pays jusqu'en 1930, aussi prions-nous le Comité central de la Fête nationale de s'entremettre auprès des pouvoirs fédéraux pour que la subvention fédérale soit augmentée de manière à satisfaire à nos pressants besoins. » (Cette subvention est actuellement de fr. 15 000.— pour 10 écoles suisses comptant 40 maîtres et 2500 élèves.)

Nos compatriotes à l'étranger qui au prix de grands sacrifices entretiennent des écoles suisses pour conserver à leurs enfants tout ce qui leur rappelle la patrie, espèrent que les autorités fédérales ne les délaissera pas et que le peuple suisse, faisant cause commune avec le Comité de la Fête nationale, montrera par sa générosité le 1^{er} août 1930 qu'il s'intéresse à leur sort.

Weber-Greminger, Bâle.

Note de la rédaction. Les remarques de M. Weber contiennent certaines inexactitudes qui nous obligent à une rectification. Si M. Weber veut bien lire attentivement l'article critiqué du « Soldat Suisse » — « Sous-Officier Suisse » du 24 novembre 1927, il constatera que le Comité de la Fête nationale n'y est pas posé en adversaire de la défense nationale et de l'armée. Son ardeur à dénigrer ceux qui sont intervenus en faveur des œuvres sociales de l'armée ne justifie pas ses affirmations inexactes.

Que l'armée ait bénéficié des collectes du 1^{er} août dont parle M. Weber, cela n'étonnera personne. Aux temps du danger, on jugeait naturel que le produit de ces collectes fût destiné à l'assistance de ceux qui quatre années durant sacrifièrent leurs forces et leur santé, souvent aussi leur bien pour assurer la sauvegarde du pays. Il suffit de lire les rapports annuels du bureau central des Oeuvres sociales de l'armée pour se rendre compte de l'importance des sommes qui furent dépensées ces

9 dernières années notamment pour les cas d'assistance datant du temps de la guerre. Rappelons aussi que la Fondation nationale de Winkelried, contrairement à la coutume des institutions cantonales du même nom, a fait aux Oeuvres sociales de l'armée un versement de fr. 500 000.— en 1918, mais ne lui a plus rien fait parvenir depuis, les fonds dont elle dispose étant réservés pour les temps de guerre.

Les essais de comparaison auxquels s'est livrée M. Weber sur le patriotisme nous paraissent pour le moins déplacés. Personne ne contestera aux membres dirigeants du Don national suisse pour nos soldats et leurs familles le droit de chercher à procurer à cette institution de nouvelles ressources avant que celles dont elle dispose ne soient complètement épuisées. Leur demande n'avait rien d'excessif et ils n'ont pas fait « le plus de bruit ». Les raisons invoquées par le comité de la Fête nationale à l'appui du refus catégorique opposé à la demande courtoise du Don national nous ont obligé à exprimer notre manière de voir dans notre organe. Que la plupart des journaux bourgeois se soient également élevés contre l'attitude du Comité de la Fête nationale et que quelques-uns suivant le tempérament des rédacteurs — soient allés plus loin que les intéressés eux-mêmes l'eussent désiré, il n'était pas en notre pouvoir de les en empêcher. L'intervention de la presse était cependant une preuve du bien-fondé de nos critiques.

M. Weber serait mal inspiré à considérer comme patriotes « de surface » les citoyens suisses qui s'interposent pour les besoins de l'armée. Les officiers, sous-officiers et soldats entendent conserver pour eux le droit de s'entremettre en faveur de l'armée aussi longtemps que les traités et les belles paroles ne constitueront pas une garantie suffisante de sécurité pour le pays et que cette sécurité ne dépendra que de l'inébranlable volonté du peuple de défendre résolument le bien qui lui est cher.

Mentionnons pour terminer que le Don national suisse est déjà venu en aide à bien des Suisses à l'étranger dont les besoins lui sont connus. M. Weber et nos compatriotes à l'étranger peuvent être assurés que les défenseurs du pays reconnaissent pleinement l'utilité des écoles suisses à l'étranger et veulent les assister. Ils feront avec plaisir tout ce qui dépend d'eux pour assurer le succès de la collecte de 1930. Nous ne reviendrons plus ici sur celle de 1929 jusqu'au moment où nous pourrions peut-être nous rendre utiles à son organisation.

Aux Sociétés de Sous-Officiers de l'Association, Aux Officiers, Sous-Officiers et Soldats de l'Armée suisse,

Messieurs et chers Camarades,

Nous avons le plaisir de vous confirmer notre circulaire du 25 novembre et de vous donner d'autre part connaissance des règlements et programmes des

Courses militaires suisses de ski de l'Association Suisse des Sous-officiers

qui auront lieu, dans le Vallon d'Orgevaux sur Montreux, les samedi et dimanche, 14 et 15 janvier prochain.

Outre le concours de patrouilles et la course de fond qui vous intéressent tout spécialement, il est prévu des concours de style, d'obstacles et de saut auxquels pourront prendre part tous les skieurs militaires et civils qui s'annonceront dans les délais prévus.

Cette belle manifestation militaire et sportive est placée sous la présidence d'honneur de

Monsieur le Colonel Ch. Scheurer,
Conseiller fédéral et chef du Départ. militaire fédéral,
et le patronage de MM.

Col., Cdt. de corps, Sarasin, Cdt. du 1er Corps d'armée,
Col. div. Grosselin, Cdt. de la 1ère Division,
Col. div. Guisan, Cdt. de la 2ème Division,
Col. div., Favre, Cdt. de la 4ème Division,
Col. Chamorel, Cdt. Br. I. mont. 3,
Col. Chessex Henri, membre d'honneur de notre section,
Conseiller National de Muralt, à Montreux,

Conseiller d'Etat Bujard, Chef du Département militaire
du Canton de Vaud,
Syndic du Châtelard Paul Kues, Président du Cercle à
Montreux.

1. Concours de patrouilles.

Effectif : 4 skieurs appartenant à la même section, sans distinction d'arme, ni de grade. Le chef de patrouille doit être officier, sous-officier ou appointé.

Le parcours de 15 km est entièrement jalonné.

La tâche de la patrouille sera la suivante:

- a) tir effectué par trois skieurs par patrouille sur un seul et même mannequin (6 cartouches par hommes);
- b) reconnaissance et observation.

Les instructions et la connaissance de l'itinéraire seront communiquées par le Président de la commission militaire 30 minutes avant le départ.

Tenue. Casquette ou bonnet de police, ceinturon, sans cartouchière ni bayonnette.

Paquetage. Paquetage réduit comprenant capote, fusil ou mousqueton, sac à pain.

Nous attirons votre attention sur le paquetage. Les hommes munis du nouveau sac devront se procurer le paquetage des troupes de montagne, seul admis.

Récompenses. Toutes les patrouilles classées et personnellement tous les patrouilleurs ayant terminé le parcours, recevront un prix. Il sera en outre attribué:

- a) à la patrouille la mieux classée: le challenge de la Société Suisse des Officiers;
- b) à la patrouille fournissant le meilleur rapport: le challenge Turmac;
- c) à la patrouille fournissant le meilleur résultat de tir: le challenge de la Maison Huguenin frères.

Assurance. Tous les patrouilleurs sont assurés par les soins du Comité d'organisation.

2. Course de Fond.

(Voir graphic et règlement annexés.)

Cette magnifique épreuve est ouverte à tous les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée suisse.

Parcours. 43 km jalonnés.

Tenue et paquetage. Le même que pour le concours de patrouilles.

Récompenses. Tous les coureurs ayant terminé le parcours recevront un prix. Il sera en outre attribué le challenge Batschari au premier arrivé.

Assurance. Tous les coureurs sont assurés par les soins du Comité d'organisation.

Cantonnements. Les coureurs qui voudraient passer la nuit de vendredi à samedi aux Avants sont priés de s'annoncer. (Voir bulletin d'adhésion.)

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans la présente circulaire, le règlement général du 31 août 1924 pour les concours de ski de l'association suisse de sous-officiers est en vigueur. Tous les participants sont sensés le connaître et sont tenus de s'y conformer.

Programme.

Vendredi 13 janvier.

Dès 19 heures Réception des membres du jury ainsi que celle des membres du Comité central de l'Association suisse de sous-officiers.

21.30 h. Séance du jury et du Comité central.